



Évolution du découpage administratif et modes de gestion territoriale dans les oasis de Zagora au sud-est marocain

Evolution of administrative subdivisions and territorial governance methods in the oases of Zagora

OUHADDOU Abdelhamid

Chercheur, Département de Géographie,

FLSH, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

Laboratoire Gé-Environnement et Développement des Zones Arides et semi-arides
(GEDEZA)

BOUZGAREN Ali

Chercheur Département de Géographie,

FLSH, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

Laboratoire GEDEZA,

Laboratoire Gé-Environnement et Développement des Zones Arides et semi-arides
(GEDEZA)

Date de soumission : 07/10/2025

Date d'acceptation : 28/11/2025

Pour citer cet article :

OUHADDOU A. & BOUZGAREN A. (2025) « Évolution du découpage administratif et modes de gestion territoriale dans les oasis de Zagora au sud-est marocain », Revue Internationale du chercheur « Volume 6 : Numéro 4 » pp : 1186- 1213

Résumé :

Après l'indépendance, le Maroc a hérité des structures traditionnelles et sociales composites soumis par les colonialistes, ainsi qu'un découpage administratif des zones tribales en unités territoriales, issues d'une situation sociale et économique de crise. L'état indépendant cherche à généraliser sa souveraineté en adoptant une nouvelle organisation du territoire, intégrant la composante tribale au sein de nouvelles unités reliées au pouvoir central, afin de concrétiser son identité nationale, et bâtir un Etat moderne institutionnel. Alors, les oasis de Drâa moyen, ont connu une suite de découpages territoriaux sur le plan local, provincial et régional, ainsi qu'en terme de gestion territoriale, conduisant à des transformations accompagnées par des dynamiques d'acteurs qui œuvrent sur le territoire oasien.

Alors, quelles sont les manifestations les plus significatives de ces transformations, et quel est leur impact sur le développement territorial de ces oasis ?

Mots clés : Oasis du Drâa moyen - découpage territorial – décentralisation – Gouvernance territoriale, Qsour.

Abstract:

Once independent, Morocco inherited a composite traditional and social structures imposed by the colonialists, as well as the administrative subdivision of tribal areas into territorial units, resulting from a social and economic crisis. The independent state aimed to generalize its sovereignty by adopting a new territorial organization, integrating the tribal components within new units attached to the central power in order to concretize its national identity and to build a modern institutional state. Consequently, the oases of the middle Drâa valley have undergone a series of territorial subdivisions at local, provincial and regional level, as well as in terms of territorial governance, leading to changes accompanied by the dynamics of the stakeholders working in the oasis territory.

So, what are the most significant manifestations of these mutations, and what is their impact on the territorial development of these oases?

Key words: Oases of the middle Drâa valley - Territorial subdivisions - Territorial governance - Qsour.

INTRODUCTION :

Après l'indépendance, le Maroc a hérité des structures traditionnelles et sociales composites soumises par les colonialistes, ainsi qu'un découpage administratif issu d'une situation sociale et économique de crise et qui marque le passage des zones tribales vers des unités territoriales. L'Etat a pris conscience de l'utilité des organisations territoriales traditionnelles représentées par la *Jamaa*, *laQbila* et *l'Ayan*, et des rôles qu'elles jouent au niveau de la gestion territoriale. La transition d'une société tribale régie par des coutumes et des traditions à une société régie par des institutions et des lois s'est faite en plusieurs étapes et sur des périodes particulières. Ce remaniement s'est opéré à l'occasion des découpages territoriaux porteurs d'une nouvelle organisation de l'espace, comme nous le verrons tout au long de ce travail. L'objectif était principalement la maîtrise du territoire, le contrôle des habitants et la recherche d'une articulation entre la territorialité politique et celle du développement. (Boujrouf S., 2012).

Pour les pouvoirs publics, le découpage territorial constitue une occasion de mettre en avant la décentralisation en plus de concrétiser leur choix de gouvernance et de contrôle territorial.

En effet, tout au long de l'histoire, le territoire a été un outil de contrôle, de gouvernance et de domination et d'influence. Les colons français et espagnols se sont rendu compte de l'importance du rôle des tribus dans la gestion des territoires, ont donc utilisé tous les moyens possibles pour assujettir les tribus et contrôler le territoire, y compris le découpage en unités politico-administratives sur une base tribale. Immédiatement après l'indépendance, l'État a également adopté cette politique territoriale comme outil principal de contrôle et de surveillance des structures spatiales et sociales et pour établir les fondements de l'État moderne.

De ce fait le territoire national a été divisé en plusieurs unités territoriales selon un ensemble de critères. Dans cet article on essaie de démontrer si les critères choisis et adoptés par l'État dans le découpage territorial ont permis une organisation efficiente capable de stimuler une dynamique territoriale au niveau local, quelles sont les manifestations les plus significatives de ces transformations, et quel est leur impact sur le développement territorial de ces oasis ?

Les points traités, au niveau de ce travail, concernent les étapes d'organisation spatiale de l'aire d'étude, les chevauchements avec les cadres tribaux et communautaires ; leur relation avec l'impulsion du développement au niveau des collectivités locales du milieu oasien dans le moyen Draa. En fin, les stratégies développées par les acteurs locaux pour intégrer le

nouveau cadre administratif instauré pour encadrement du développement territorial au niveau de ces oasis.

1. Données et méthodes :

1.1 Approches d'analyse :

Pour aborder ce sujet sous ses différents aspects, nous avons adopté une approche géographique fondée sur l'observation et la description, suivies de l'interprétation et de l'analyse, pour aboutir à la généralisation des résultats. Nous avons également fait appel à d'autres approches scientifiques que nous avons jugées essentielles à notre problématique, telle que l'approche historique, qui nous a permis de diagnostiquer l'évolution des structures traditionnelles de gestion territoriale. En plus, la nature du sujet exige que nous adoptions une approche systématique fondée sur la compréhension du réseau d'acteurs impliqués dans la gestion et le développement territorial, en tant que système territorial dynamique et système d'éléments en interaction.

Par ailleurs, dans notre approche du problème sur le terrain étudié, nous avons eu recours à la modélisation, en prenant un modèle d'oasis spécifique (**fig.1**) afin de mettre en évidence les transformations spatiales les plus significatives qui concernent l'oasis dans son ensemble. Nous avons également utilisé divers outils de recherche géographique, notamment des logiciels d'aide à l'analyse et au traitement des données. Le travail de terrain a été essentiel à différentes étapes de cette étude, car il nous a permis de collecter des documents, des données statistiques et des rapports auprès de divers services et institutions et de réaliser des entretiens avec des notables et des cheikhs tribaux dans les douars de l'oasis de Mezguita, ainsi que les responsables des collectivités territoriales de Tensift, Tamzmoute et Tagounite.

1.2 Méthodes et outils :

- Formulaires adressés aux autorités locales : Outre les entretiens de terrain avec les responsables des autorités locales, nous avons rempli 25 formulaires auprès de différents responsables des autorités locales de la région de Zagora.
- Formulaire pour les organisations de la société civile : Après avoir classé les organisations de la société civile présentes dans la zone d'étude selon leur domaine d'activité et déterminé le pourcentage pour chaque catégorie, et compte tenu de la difficulté de travailler avec toutes les organisations en raison de leur grand nombre, d'une part, et des ressources limitées et des contraintes de temps, d'autre part, nous avons privilégié les entretiens de terrain, en remplissant un formulaire de terrain avec échantillonnage suivant :

Tableau N°1 : Classification des associations et sélection des échantillons de recherche

Catégorie	Nombre de personnes interrogées	Nombre total
Associations de développement	5%	40
Associations agricoles	5%	5
Associations sportives	5%	5
Associations féminines	7%	5
Associations environnementales	6%	5
Associations culturelles	6%	10
Réseaux d'associations	5%	1
Associations pour l'eau potable	5%	3
Associations scolaires	5%	12
Autres (professionnelles, maison de l'étudiant...)	5%	20
Total	5,75%	106
		1841

Source : base de données province de Zagora

Nous avons sélectionné cet échantillon d'associations selon plusieurs critères :

Par catégorie : Nous avons cherché à cibler toutes les catégories d'associations présentes dans la zone étudiée, en sélectionnant entre 5 % et 7 % d'entre elles dans chaque catégorie pour des entretiens de terrain et la passation de questionnaires. Au sein de la catégorie des associations de développement, nous avons défini trois niveaux principaux : les associations les plus dynamiques, les associations moyennement dynamiques et les associations moins dynamiques. Cette classification reposait sur l'envergure des projets réalisés par chaque association, l'étendue de ses partenariats avec d'autres acteurs et l'impact de ses activités. Nous avons ensuite sélectionné des personnes interrogées dans chaque catégorie.

Par région : Nous avons ciblé les associations de l'oasis de Mezguita, dans le cours supérieur des oasis du Moyen Drâa, de Ternata, dans la région centrale, et de Ktaoua, dans la région inférieure, ainsi que celles de Maider, en dehors des oasis du Moyen Drâa.

Selon la taille de la population : Lors de la sélection de cet échantillon, nous avons également tenu compte de la densité de population de ces zones. L'oasis de Ternata présente une forte densité de population, dépassant 70 000 habitants, suivie de Mezguita, dont la population est moyenne (entre 40 000 et 50 000 habitants), et de Katawa, dont la densité de population est faible (moins de 3 000 habitants).

- Questionnaire destiné à la population locale. Deux cents questionnaires ont été distribués, ciblant les chefs de ménage des oasis suivantes :

Tableau N°2 : Échantillons de la population locale ciblée

Zone	Nombre d'enquêtés
Oasis de Mezguita	60
Oasis de Ternata	60
Oasis de Kataoua	60
Bassin de Maider	20

Source : dépouillement et enquête personnelle, 2019

Cet échantillon a également été sélectionné selon les critères suivants :

Par zone : Différents échantillons ont été prélevés dans l'oasis de Mezguita, située en amont des oasis du Moyen Drâa, à Ternata, en amont, et à Kataoua, en aval, ainsi qu'à Maider, en dehors des oasis du Moyen Drâa. Dans chaque oasis, trois villages ont été sélectionnés en fonction de leur population.

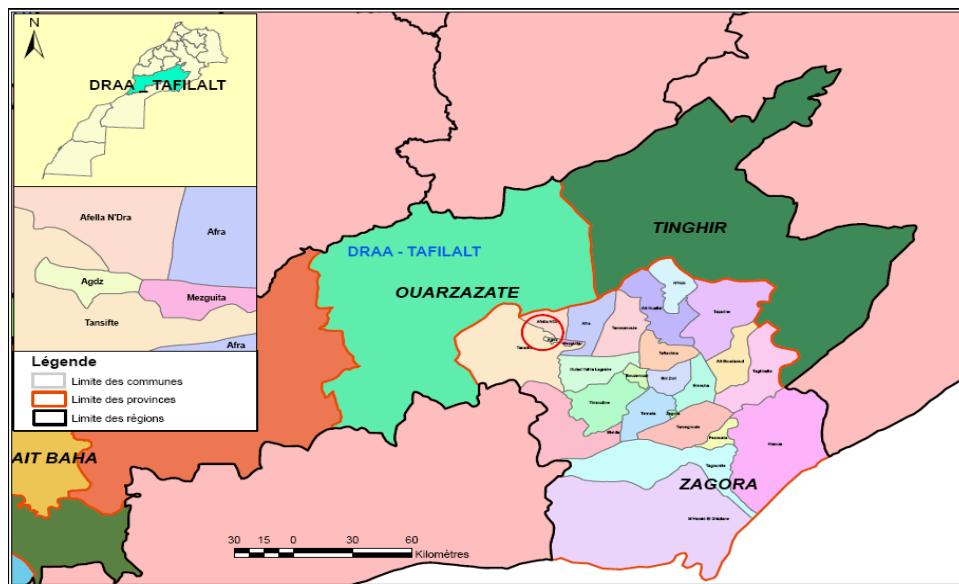
Selon la taille de leur population : les villages de chaque oasis ont été classés en trois catégories : petits villages (moins de 500 habitants), villages moyens (entre 501 et 1 500 habitants) et grands villages (plus de 1 500 habitants). Un représentant de chaque catégorie a été sélectionné dans chaque oasis.

Des entretiens ont été menés auprès des chefs tribaux et des cheikhs, principalement dans les villages de l'oasis de Mezguita, ainsi qu'auprès des responsables locaux de Tansift, Tamzmoute et Tagounite.

Le protocole carto/SIG est exploité ici dans le sens de création d'une BD spatiale et attributaire, qui sera traitée en détail lors d'un prochain article.

Les sources sources sont variées (carte topo au 1/100.000^{ème}, données des recensements de la population ; carte des tribus 1935), images Google à haute résolution, géoréférencée ; les limites reconnues par chaque tribu.

Figure N°1 : Situation administrative de la province de Zagora et de la commune de Mezguita



Source : Découpage administratif du Maroc, 2015

2. Le découpage administratif, volontarisme et critères adoptés

Le découpage administratif est une approche de gestion par laquelle l'État tente d'organiser le développement en se basant sur des unités institutionnelles telles que les régions, les provinces et les communes, en s'appuyant sur des zones géographiques telles que les bassins versants et les grandes unités structurales. La définition de grands ensembles régionaux a été de fait réalisé par l'Etat marocain dès 1971 lorsque furent créées 7 régions économiques qui se veulent des cadres spatiaux pour la planification, des sortes de régions de programme (Troin J.F, 2002). Ces subdivisions sont socialement homogènes, culturellement typiques et dont les limites institutionnelles sont définies, partant également du fait que le territoire est une zone propice au développement, étant donné qu'il combine diverses dimensions sociales et économiques et environnementales. Par conséquent le territoire est considéré comme un cadre et un processus dynamique et interactif sur lesquels l'État s'appuie pour encadrer les opérations de développement (Boujrouf S., 2012 p24).

C'est aussi un outil pour surmonter les déséquilibres et gouverner le territoire en édictant des lois réglementaires qui permettent d'exploiter les ressources propres. Ceci permet de surmonter l'héritage du colonialisme de contrôler l'organisation et la gestion territoriale. Les règles les plus importantes adoptées dans les découpages administratifs opérés par l'Etat sont :

- **Le principe d'analogie et de complémentarité géographique :**

Plusieurs entités naturelles sont combinées au sein d'une même unité territoriale, en tenant compte des relations de complémentarité entre ces unités entre elles et qui entretiennent des similitudes d'ordre social et culturel.

- **Le principe d'intégration fonctionnelle :**

En créant des unités territoriales cohérentes qui répondent aux besoins de la société et aux orientations de l'État en matière de fonctions et services administratifs, sociaux et économiques.

- **Le principe de centralité :**

En créant des unités territoriales dotées d'équipements de base et d'équipements sociaux divers, c'est-à-dire d'un capital territorial, qui leur permet la polarisation des investissements et la création de dynamiques territoriales au sein des différentes unités, afin d'assurer leur développement territorial (Beguin H., 1974 p34).

- **Le principe d'encadrement administratif :**

La création d'unités territoriales nécessite un encadrement et une organisation administrative adaptés. En effet, l'administration centrale aura des représentants dans différentes unités territoriales, tels que les walises, les gouverneurs et des représentants des services extérieurs à l'échelle des différents niveaux territoriaux. Certains pouvoirs étant délégués aux unités territoriales de base, tels que les pouvoirs liés aux affaires de développement social et économique.

Sur la base de ces principes et dans le but de combler les déséquilibres territoriaux, et parvenir à l'équité sociale et au développement territorial, l'Etat s'est engagée, juste après l'indépendance, dans un processus d'organisation territoriale et de maillage administratif, le territoire national a été divisé en plusieurs unités territoriales, selon des critères naturels, sécuritaires, culturels et politiques. Qu'en est-il du découpage administratif qui a concerné les oasis du Draa moyen?

3. Evolution du découpage territorial au niveau des oasis du Drâa moyen depuis l'indépendance jusqu'au projet de régionalisation avancée en 2011

Le découpage communal du pays a été l'une des premières mesures prises par l'État après l'indépendance.

En 1959, le pays était scindé en 801 collectivités locales, dont 28 municipalités, 38 centres délimités et 735 communes rurales. Cela a été fait dans le but de faire collectivités territoriales, des cellules administratives destinées à piloter le développement local. Cette division ne tenait pas compte des anciennes considérations tribales. Dans un discours prononcé en 1958, le roi Med V déclarait : " Le développement de notre pays a conduit à l'éclatement de l'organisation tribale, qui se trouve inadaptée à la création d'organisations représentatives. C'est pourquoi nous avons jugé opportun de créer une entité politico-administrative qui constituera le fondement du nouveau système. À cette fin, nous avons décidé d'organiser des élections municipales et rurales et d'en assigner les attributions aux conseils locaux, dès que la loi électorale entrera en vigueur¹".

3.1 Le découpage communal et la rigidité des structures traditionnelles

Par cet acte, les collectivités territoriales constitueront l'unité de base à travers laquelle l'État cherche à trouver une alternative au système tribal et substituer les structures traditionnelles impliquées dans la gestion des affaires locales. En application de cette politique, la Province de Ouarzazate a été érigée en chef-lieu divisée en 4 cercles et 17 communes rurales, et elle comprend environ 62 collectivités locales. Le Cercle de Zagora est l'un des quatre districts de la Province de Ouarzazate, qui comprend le territoire de l'oasis du Draa moyen, et comprend environ 11 communautés locales² (**fig n°3**, Région de Ouarzazate, 1962).

Avec ce découpage, l'État a tenté de remplacer les structures traditionnelles opérant dans les oasis de la région du Draa, en l'occurrence les *qsour* et les *Mechiakhats*³ par des institutions collectives (communes rurales) destinées à promouvoir le développement économique et social.

Les institutions communautaires à savoir '*Mechiakha*' supervisée par un cheikh à la tête d'un rassemblement de *Jmaa* (jusqu'à 5 *qsour*), constituée à son tour de notables '*Aayan*', de

¹ Extrait du discours royal Mohamed V, en 1958

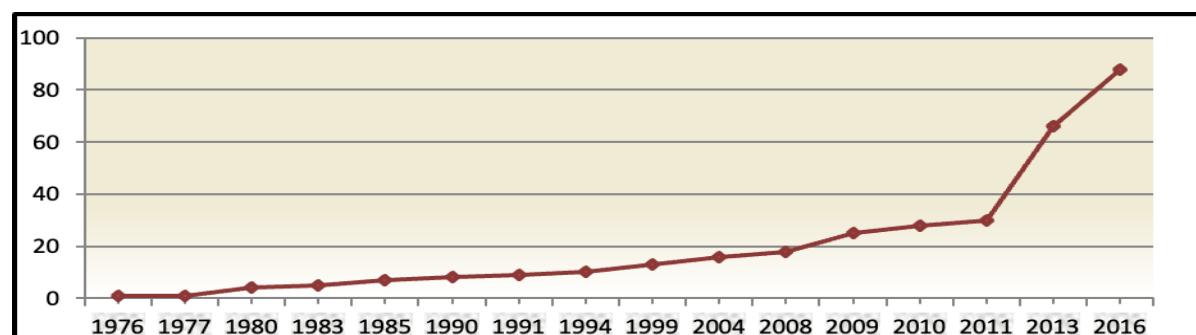
² Agdez, Tamzmout, Nqoub, Taghbalt, Tazarine, Beni Zouli, Tenzouline, Zagora, Tamgroute, Tagounite et M'hamid.

³ *Mecheikhats* : groupement de *qsour* d'ethnies différentes présidées par le *cheikh*, qui se trouve à la tête de la hiérarchie, désigné par l'autorité locale et assisté par des *moquadem*s. Cette institution traditionnelle est légitimisée et apprivoisée par les colons pour assujettir les tribus et limiter leurs déplacements.

‘naibs’ ou délégués fonciers de chaque fraction éthnique ‘Ighsan’, d’Imam de mosquée, de gardiens du territoire agricole ‘Inmoutern’ du gérant des eaux d’irrigation ‘Amel de la séguia’ et de diffuseur de communiqués ‘Berrah’. La scène de gouvernance se complète avec deux autres institutions, celle de Zawiyats comme autorité religieuse et de Makhzen agissant au nom du pouvoir sécuritaire et judiciaire.

Le réseau d’acteurs a subi une transformation majeure pendant la période d’indépendance, le rapport de force passant des structures traditionnelles aux acteurs institutionnels. En effet, récemment, le nombre d’associations de la société civile dans la province de Zagora a augmenté considérablement (**fig. n°2**).

Figure N°2: le nombre de coopératives dans la province de Zagora a augmenté considérablement.



Source : services de la province de Zagora

Ces aspérités du territoire sont ancrées, ainsi lors de cette répartition, le découpage prenait en compte les zones d’influences tribales, et s’attache d’accorder à chaque tribu sa part de pâturages, de terres agricoles et d’eaux. Le souci de contrôle et de sécurité était également présent dans les critères adoptés lors du découpage⁴.

3.2 Le découpage communal et disparités spatiales héritées

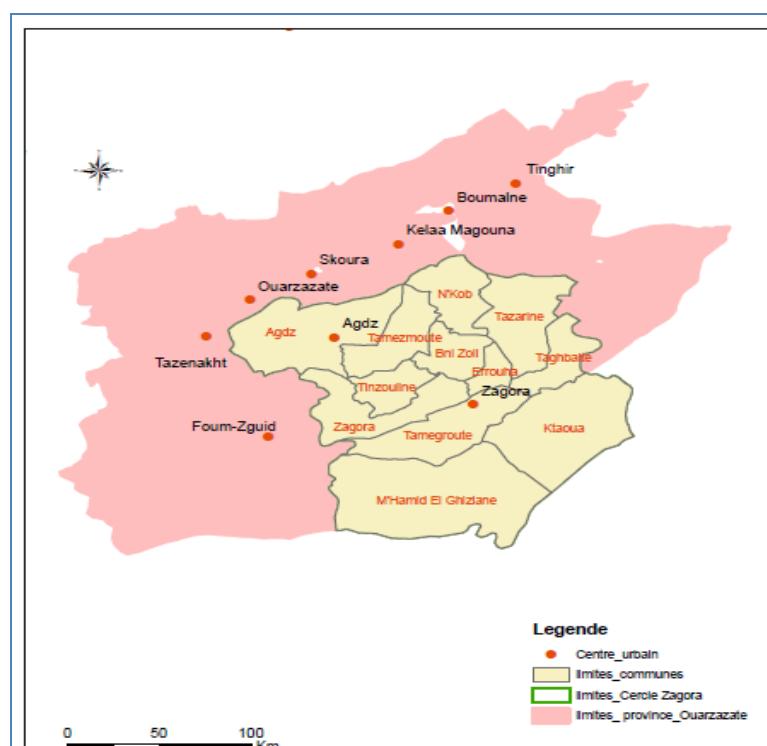
Cependant, en raison de la particularité de la zone oasienne, qui était caractérisée par une organisation singulière qui la distinguait des autres régions marocaines, les tribus qsouriens

⁴ Naciri M. Surveillance ou développement de l'espace territorial ? Le dilemme de l'autorité depuis un siècle.p40.

associaient, dans leur gestion et sous leur contrôle, entre l'ordre tribal traditionnel et l'organisation territoriale sur la base du *qta* appartenant à chacun des *qsour*⁵.

Dans ce cadre, la stratégie de création des provinces tente surmonter les effets de l'organisation administrative coloniale du territoire en zones civiles, militaires, Maroc utile et un autre inutile, en somme, les disparités spatiales flagrantes que cette division a laissée comme héritage.

Figure N°3 : Découpage administratif de la province de Ouarzazate de 1962



Source : Découpage administratif du Maroc en 1962

La création des provinces vient pour surmonter ses déséquilibres spatiaux d'une part, et de conforter la présence de l'État à travers de nouvelles unités territoriales d'autre part. Dans ce contexte, la province de Ouarzazate a été créée, elle comprend le cercle de Zagora, l'un des plus grands districts de la région, abritant les oasis du Draa moyen, qui étaient divisées en 11 collectivités territoriales, dont deux centres urbains, Agdez et Zagora.

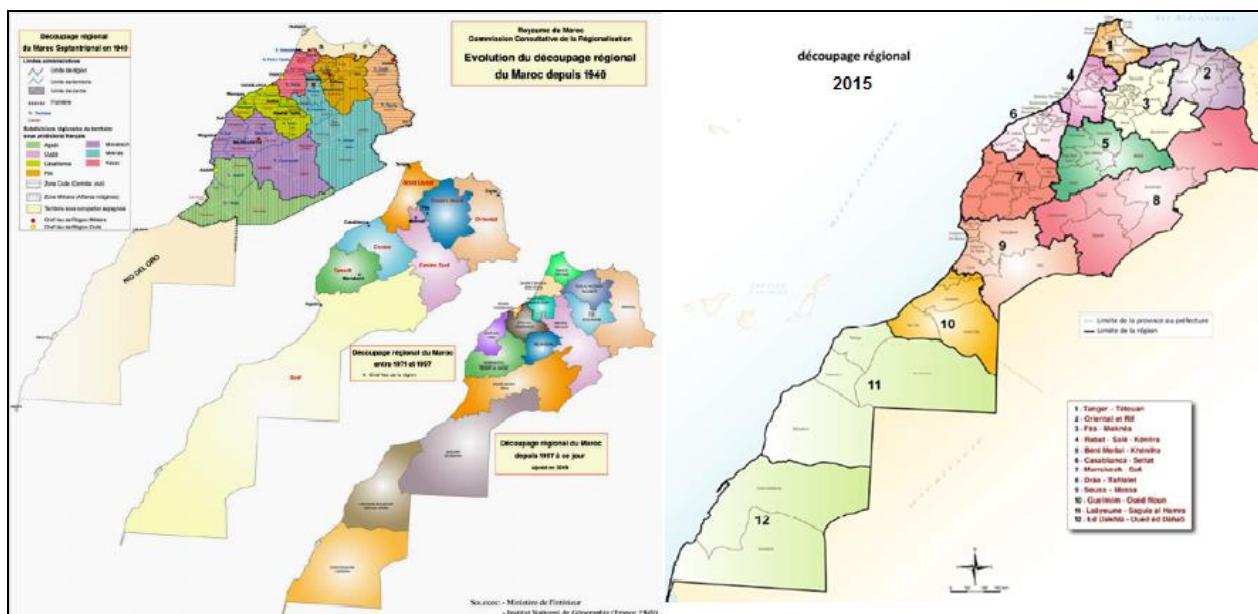
⁵ Le Horm et le Qta traduisent les zones de déploiement des tribus, sortes de limites reconnues de façon traditionnelle "Orf", constituent l'espace vital de chaque tribus avec ses qsour, ses terres agricoles, ses pâturages et zones de défense.

4. Les oasis du Draa moyen, des subdivisions provinciales à la régionalisation

Après que l'Etat a initiée la politique de création de provinces, on a procédé à la création de plus de 19 circonscriptions en 1960, dont celle de Ouarzazate, avec quoi l'institution du gouverneur acquiert un rôle pivot au sein du réseau d'acteurs impliqués dans la gestion du territoire, de par les prérogatives et les pouvoirs qui lui sont accordés. Aussitôt, cette politique a été rapidement soutenue par la politique régionale à travers le découpage de 1971, qui au sein d'une région spécifique, regroupe des provinces liées par des rapports sociaux, économiques et spatiaux similaires. Ainsi, sept entités économiques ont été créées⁶.

Malheureusement, cette répartition a eu des conséquences limitées pour la zone du moyen Draa, car elle était rattachée à la région de Tensift, dont Marrakech est le centre administratif. L'objectif déclaré du découpage en régions étant de promouvoir le développement économique en hissant le niveau de croissance économique et en élaborant des plans économiques nationaux à même de stimuler la croissance et le développement.

Figure N°4 : Evolution du découpage régional depuis 1940 jusqu'à 2015



Source : Commission consultative pour la régionalisation avancée (adapté).

⁶Décret royal n° 77-71-1 du 22 Rabia II, 1391 (16 juin 1971), portant création des régions, Journal officiel n° 3060 du 29 Rabia II, 1391, (23 juin 1971), p. 1352

Cependant, cette organisation régionale n'a pas réussi à atteindre tous les objectifs qu'elle s'était fixée. Elle a plutôt contribué à la création de deux types de régions fonctionnant à des rythmes différents : les régions côtières, où se concentraient activités économiques, fortement peuplées et sièges de l'émigration de diverses régions du Maroc. D'autres régions sont plutôt pauvres économiquement et répulsives de la main-d'œuvre.

Ces déséquilibres et disparités territoriales ont accéléré la refonte de la carte régionale de 1997, en redécouplant le pays en 16 régions⁷. Le découpage, actualisé en 1997, a placé la zone oasienne du Draa cette fois-ci au sein de la région Souss-Massa-Drâa, avec Agadir comme capitale régionale. Dans le même temps que la province de Zagora a été créée, après avoir été un district affilié à la province de Ouarzazate. Cette division s'accompagnait également d'un ensemble d'objectifs de développement, sociaux, économiques et spatiaux, mais elle n'était pas exempte de lacunes, que l'on résume par la présence de nombreux disparités entre les différentes régions et l'absence d'équilibres territoriaux.

Les objectifs déclarés consistent à stimuler le développement dans ces contrées adossées par effet d'entraînement et par des mécanismes et un système de péréquation dans le cadre de la région complémentaire, n'ont pas aboutit aux résultats escomptés. Ainsi, au sein d'une même région, on note la concentration des équipements et des infrastructures de même que les investissements, au niveau de la capitale de la région, tandis que le reste du territoire manque d'infrastructures de base. La zone de Zagora au sein de la région Drâa-Tafilalet en est un exemple qui mérite d'être étudié à la lumière des besoins spécifiques du milieu oasien. S'ajoute le flou qui entache des mandats des conseils régionaux, le manque de coordination et de synergie entre les différents acteurs, en plus des faibles ressources financières et humaines allouées à certaines régions. Toutes ces contraintes, ont poussé l'État à envisager un modèle régional alternatif capable de d'atteindre le développement socio-économique escompté. Pour ainsi réannoncer le projet de régionalisation avancée en 2011, qui est actuellement en cours de mise en œuvre, avec la perspective d'atteindre les objectifs souhaités. Ce découpage a placé les oasis de la partie moyenne du Draa au sein de la région du Draa-Tafilalet, de même qu'il a

⁷ Décret n° 2.97.246 du 12 Rabi' al-Awwal 1418 correspondant au 17 août 1997 relatif à la détermination du nombre de régions, de leurs noms, centres et zones d'influence, ainsi que du nombre de conseillers à élire dans chaque région, ainsi que de la répartition des sièges entre les différents organes électoraux, ainsi que du nombre de sièges pour les collectivités locales et leur répartition entre les préfectures et les provinces qui les composent, Journal officiel n° 4509 du 18 août 1997, p. 3275.

élargi les compétences des conseils régionaux dans le but d'ouvrir les issues d'un équilibre territorial.

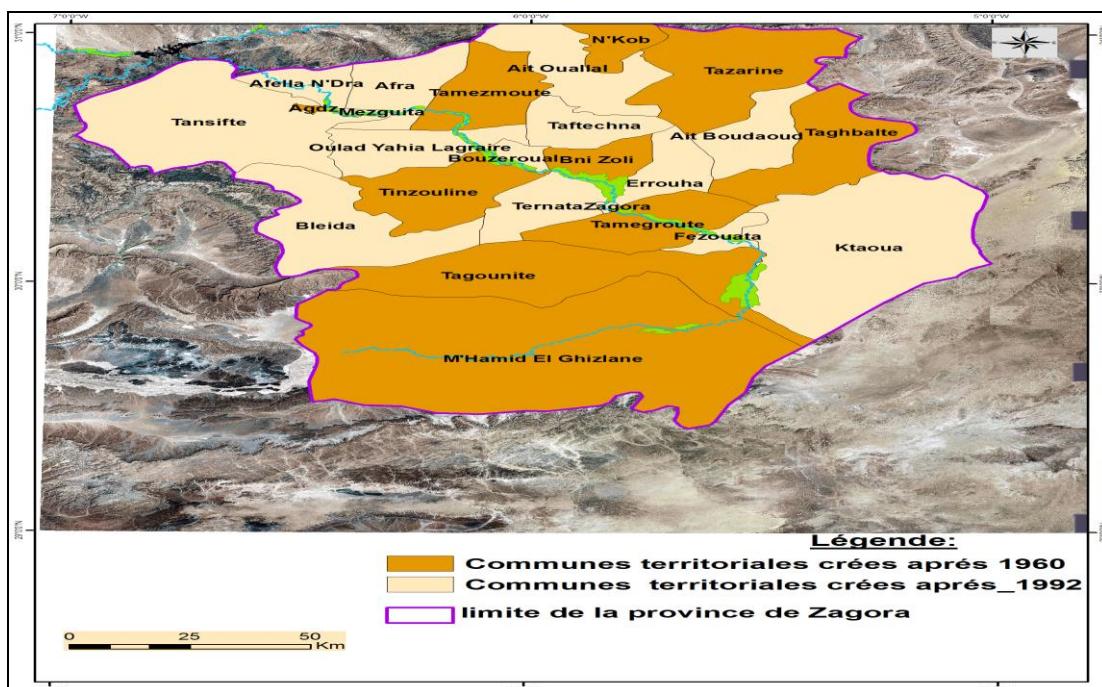
Il ressort qu'à l'occasion des découpages régionaux connus par le pays, les oasis du Draa moyen sont affectées à une région donnée lors de chaque découpage régional, et qu'elles sont administrativement et économiquement subordonnées à l'un des grands centres régionaux, Agadir ou Marrakech. Ce qui est vrai, lors du découpage le plus récent, dans lequel les zones oasiennes les plus marginales ont été rattachées à la région d'Errachidia ; bien que Ouarzazate dispose d'un potentiel géographique et économique qui peut faire d'elle une capitale régionale. Cette ville en développement, n'a pas bénéficié de la priorité dans aucune organisation régionale antérieure, alors qu'elle polarise un vaste arrière-pays, cependant elle est restée administrativement et économiquement dépendante des autres pôles régionaux ; ce qui a fait que ces différents découpages n'ont pas beaucoup profité à cette ville.

4.1 Le découpage communal de 1992 et le remodelage des collectivités locales dans les oasis du Draa moyen

Parallèlement l'organisation régionale et provinciale, le découpage communal a été également refondu. Après celui de 1959, qui a posé les bases du découpage communal au Maroc⁸. La province de Zagora a connu, en 1992 une augmentation du nombre de communes, et en élevant la région au rang de collectivité locale. A cet égard, le territoire de la province a été scindé en 25 communes au lieu de 11, dont deux communes urbaines, à savoir Agdez et Zagora. Autrement dit, en ajoutant 14 groupes territoriaux, cette division a changé la géographie administrative de la région, puisque le nombre de collectivités a doublé passant de 11 unités en 1960 à 25 au cours de cette période là, y compris deux communautés urbaines à Agdez et Zagora.

Cette revue du découpage territorial dans les oasis du Draa moyen, reflète une tentative de l'Etat de s'adapter aux évolutions démographiques, économiques et politiques que connaît le pays, et le désir de développer des modes de gestion territoriale et d'action collective dans le but de mettre en valeur le rôle des collectivités territoriales dans le processus de développement local (Benmir Al Mahdi,2009).

⁸ Ratification du décret du 2 décembre 1959, qui a abouti pour la première fois à la création de 108 communautés urbaines et rurales.

Figure N°5 : Le découpage administratif de la province de Zagora 1992

Source : Découpage administratif du Maroc de 1992

Cette évolution du découpage territorial, du régional, au provincial, puis local, a contribué à l'émergence d'une catégorie d'acteurs dans ces oasis, représentés par les autorités locales. Ces derniers ont renforcé leur position et leur rôle dans la zone. Alors que cette phase marque le déclin du rôle des structures traditionnelles, qui ont commencé à connaître une désintégration de ce qui restait de leurs modes de gestion. Les membres de ces structures se sont progressivement reconvertis dans la gestion des collectivités locales.

Ce renversement institutionnel a concerné en particulier la « collectivité ethnique » et les « notables» en tant qu'acteurs fondamentaux dans la gestion territoriale des qsour. Si les unités régionales et provinciales précédentes n'ont pas apporté de changements radicaux dans cette structure, le découpage communal des collectivités territoriales a contribué de manière significative à modifier le système d'acteurs au niveau local.

De nombreux critères ont été pris en compte dans le découpage territorial actuel au niveau local, dont le niveau sécuritaire, les limites géographiques, spatiales ou tribales, par lesquelles chaque groupe s'est vu accordé l'ouverture sur la palmeraie, ainsi qu'une part des pâturages et des terres agricoles sur les rives de la vallée.

En effet, la plupart des collectivités territoriales des oasis du Draa moyen sont traversées par la vallée du Draa et disposent d'une bande oasienne pour leurs activités agricoles. De même, les zones d'influence et de déploiement des tribus sédentaires étaient également divisées en cinq ou 6 unités territoriales, à l'instar des tribus Ait Atta, Ahl Mezguita et d'autres (Elbouzidi A. 1994). Quant au bassin du *Maider*, excentrique à la vallée, l'accent a été mis sur les 7 unités territoriales et l'octroi à chaque groupe une part des pâturages, la tribus *Ait-Atta* a été ainsi divisée en sept collectivités locales (**fig. n°4** : Découpage administratif de la zone d'extension tribale dans la province de Zagora en 1992).

4.2 La multiplication des collectivités locales et intégration de la composante tribale

La structuration de l'espace traditionnel selon l'aire d'extension tribale dans les oasis du Draa moyen adopté lors du découpage collectif de 1963⁹ et le découpage collectif de 1992 qui s'est soldé par 25 collectivités, leur comparaison montre que ce dernier a contribué de manière significative à une plus grande fragmentation des groupes humains que celui de 1963.

Les zones tribales ont été encore plus fragmentées qu'auparavant, ce qui a sans aucun doute marqué un tournant dans l'histoire de la souveraineté tribale dans la région.

Avec l'intervention de l'Etat et la division des zones de déploiement tribales en collectivités territoriales, la commune s'est dressée en tant qu'acteur représentatif de la population qui supervisera légalement la gestion des affaires des tribus qsour. Cela a encouragé directement et indirectement les chefs tribaux (*Cheikh*), les notables et les structures traditionnelles à s'engager dans ce nouveau schéma institutionnel. Moyen qui a permis d'intégrer la gestion des affaires locale au sein des collectivités territoriales, sans pour autant abandonner la communauté tribale. Cette action entraînera un changement radical dans la gouvernance territoriale de la zone et modifiera profondément le rapport entre l'homme et son territoire.

Dans ce sens, la province de Zagora a été organisée en 25 collectivités territoriales, selon un découpage tribal qui a divisé les zones d'extension des principaux groupes humains en plusieurs communes. À commencer par la communauté autochtone oulad Dra (Elbouzidi A. 1994), présente en nombre important dans toutes dans les différentes oasis du Draa, depuis l'amont jusqu'aux zones aval, en nombre variable. Puis en passant par les autres groupes humains dont l'aire d'extension a été divisée en plusieurs communes, plus fragmentées que celles du découpage de 1963. Ainsi, l'aire d'influence des Ait-Atta était divisée en une dizaine de collectivités territoriales, s'étendant le long de la vallée orientale du Draa, la plupart d'entre

⁹ Découpage qui a divisé la région de Zagora en 11 collectivités territoriales et a maintenu le critère d'influence tribale.

elles étant concentrées dans le bassin du Maider (Tazzarine, Ait Boudaoud, Ennoub, Ait Oualal, ...). De même, les zones d'extension des groupements ethniques arabes des Ouled Yahya organisées en une dizaine de collectivités (Olad Yahya, Tinzouline, Ternata, ...), les tribus d'Ahl Mezguita étant aussi divisées en cinq unités territoriales (Mezguita, Agdez, Aflandra...), et la zone de concentration d'Ait Sedrate est scindée en deux communes (Afra et Tamzmout). D'un autre côté, la zone de concentration d'Ait Ouawzguit est rattachée à la commune (Tensift) ; quant aux autres entités, elles sont connues pour leurs groupes humains mixtes.

Cette organisation spatiale des zones tribales en collectivités territoriales a conduit à une sorte de dualité dans la gouvernance du territoire entre les différents acteurs dans les oasis du Draa moyen. D'un côté, on trouve les structures de l'espace traditionnel avec leurs principes et fondements de gestion du territoire, leur identité culturelle et l'ordre social, héritées tout au long de l'histoire (Ouhaddou A, 2020).

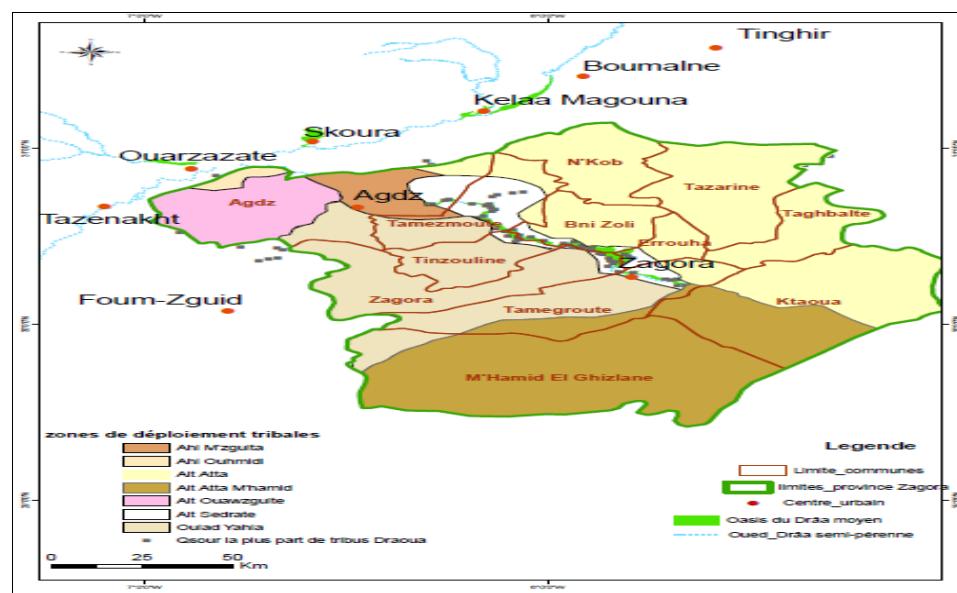
De l'autre côté, la collectivité locale, comme institution nouvellement créée pour ces groupes humains qui se veut une alternative à unités socio-spatiales traditionnelles.

La question centrale demeure : dans quelle mesure les collectivités locales peuvent-elles constituer une véritable alternative à ces structures spatiales traditionnelles dans cette zone? Les notables et les *cheikhs* des tribaux possèdent-ils les qualifications requises pour conduire la gestion territoriale au sein de ces institutions ? Comment ces deux institutions peuvent-elles coexister au sein d'un même cadre de complémentarité et de synergie pour la gestion ce territoire?

Ces institutions traditionnelles se dressent en contrepartie chaque fois qu'ils sentent leur territoire, leur zone d'influence et leur positionnement ou crédibilité menacée à l'égards des gens de leur communauté du qsar, ils détiennent une sorte de résilience collective. Cette dernière est appréhendée comme l'aptitude d'une communauté qui a des limites géographiques, et des liens sociaux, à supporter les crises et à survivre, avec la mise en exergue de l'adaptation de la communauté aux circonstances instables et sa capacité à les affronter efficacement (Kpassi G. & Chabi B. 2024, p48). De façon générale, la résilience de l'organisation peut être identifiée à travers les fortes relations sociales dans ses activités, mettant en jeu cinq (5) facteurs caractéristiques : leadership, efficacité collective, préparation, attachement au lieu et confiance sociale (Kpassi G. & Chabi B. 2024, p49).

Ces structures rigides sont mises en évidence si l'on s'intéresse à l'histoire de l'organisation spatiale tribale et des qsour associés dans les oasis du Draa moyen, connue sous le nom de découpage tribal traditionnel, l'intervention de l'Etat par une série de découpages territoriaux, on y voit en général l'imbrication de trois niveaux de découpages au moins. Si chaque grande tribu a historiquement divisé ses sphères d'influence en plusieurs *Jmaâ* du qsar, et à l'intérieur de chaque qsar on retrouve les zones d'extension de la « *qta* » qui sont divisées à leur tour en trois niveaux : habitat, terre agricole et parcours. La superposition du découpage administratif et des limites collectives susmentionnées a créé une sorte de déséquilibre territorial. Cela a parfois contribué à l'émergence de conflits entre différentes tribus, quant aux frontières des terrains agricoles ou des zones pastorales, ce qui se traduit aujourd'hui par plusieurs dissensions foncières entre qsour et tribus de la zone.

Figure n°6 : Superposition du découpage administratif de 1992 et zones de déploiement des tribus au niveau de la province de Zagora



Source : auteurs, bases de données : découpage administratif du Maroc, carte des tribus du Maroc 1/500.000, année 1935, carte topographique de Zagora 1/200.000.

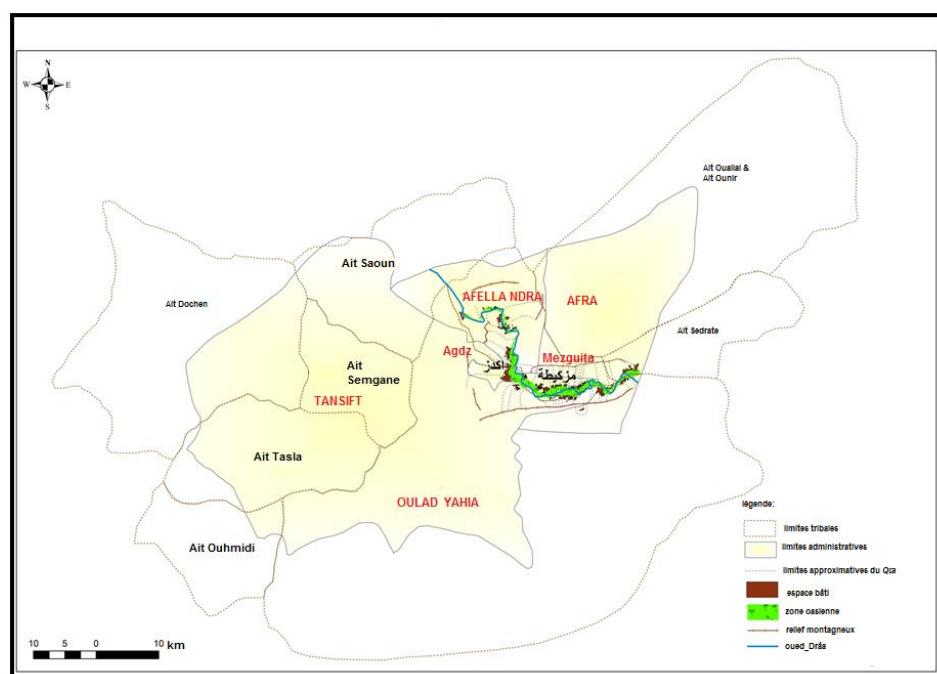
5. Imbrication des cadres territoriaux de prise de décision, cas de la commune de Mezguita

5.1 Superposition de cadres tribal et administratif

À ce sujet, le modèle de l'oasis de Mezguita est éloquent, on peut déceler après le découpage de 1992 l'ampleur du chevauchement entre l'organisation tribale et le découpage

administratif. D'une part, le qta, unité territoriale élémentaire, aire d'extension de chaque *jmâa du qsar*¹⁰ est la zone de prise de décision et de gestion du territoire pour ce groupement socio-spatial. D'autre part, cette unité socio-spatiale et politique, prime avant que ne domine la grande tribu dans son sens le plus large¹¹. Ces unités spatiales constituent la base de la gestion territoriale de la zone étudiée à travers l'histoire.

Figure N°7 : Superposition des découpages traditionnel et politico-administratif au niveau de l'oasis de Mezguita



Source : bases de données diverses : découpage administratif du Maroc, carte des tribus du Maroc 1/500.000, année 1935, carte topographique de Zagora 1/200.000.

Avec la création de collectivités territoriales en tant qu'unités politico-administratives et institutionnelles, qui dominent sur ces trois niveaux territoriaux et structures spatiales traditionnelles, nous sommes désormais confrontés à un véritable chevauchement non seulement au niveau des divisions territoriales, mais aussi au niveau des méthodes et des approches de gestion. De telle façon que le système des qsour manque de centralité visible et n'a pas d'utilité fonctionnelle si l'on considère la "Mechiakha" comme institution basée sur l'alternance, le "Caïdat" fondée sur le pouvoir politique et la "Zawiyat" qui s'occupe des

¹⁰ Le *qsar* représente ici, en plus de l'enceinte du bâtit, un rassemblement ethnique avec identité territoriale.

¹¹ La tribu peut réunir plusieurs *jmâa* du *qsar* dans le cadre d'une seule tribu. De même qu'un *qsar* est un rassemblement d'une ou de plusieurs ethnies, gérées de façon communautaire.

affaires religieuses. Toutes ces institutions sont établies au qsar, mais se distancient dans le temps et dans l'espace, alors qu'elles ont besoin d'activités urbaines, afin de créer une centralité visible (Aqiouh, 2005 p120). La scène d'action territoriale comporte les nouvelles organisations associatives promues essentiellement avec les programmes de développement social, les activités génératrices de revenus et les projets d'aménagements, qui trouvent du mal dans l'usage des nouveaux outils de gestion imposées par les décideurs qu'ils trouvent inhabituelle et étrange (Aziz M. 2025, p257).

Aujourd'hui, ces structures traditionnelles de base se trouvent astreints à accepter la fragmentation de leur domaine tribal, si elles souhaitent s'engager dans le processus de transformation territoriale à travers ces nouvelles institutions créées par l'État.

5.2 Des méthodes et des mécanismes de gestion territoriale.

De même la transformation du réseau d'acteurs impliqués dans la gestion territoriale s'est accompagnée d'un changement des méthodes et des mécanismes de gestion territoriale. Différentes méthodes coexistent au sein du même district administratif, les affaires locales agricoles, foncières et sociales sont gérée par *Jmâa*, alors que la commune se charge de la gestion administrative et services de développement socio-économique octroyée à la population (**Tab.n°3**).

Tableau N°3: nature de méthodes de gestion du territoire à *Mezguita*

Quelques méthodes traditionnelles de gestion territoriale	Leurs équivalents de gestion territoriale moderne
Traité de confédérations tribales	Conventions
Coutumes et traditions	Lois, réglementations
Nomination	Les élections
Gestion à l'aide de méthodes traditionnelles et héritées	Gestion institutionnelle avec des outils modernes
Consensus et consultations	Approche participative
Coopération et solidarité	Salariat
Gestion collective des affaires locales	Gestion institutionnelle

Source : services de la province de Zagora

D'un autre côté, le nombre de notables élus et de la tribu dans les communes territoriales de l'oasis de Mezguita (**Tabl.n°4**) traduit ce courant de transformations et de confrontations de deux systèmes duels de gestion territoriales. Au sein des qsour l'ordre social basé sur une gouvernance socio-constructive côtoie un autre mode moderne basé sur les programmes des pouvoirs publics. Au niveau de ces oasis, les institutions traditionnelles (naibs terriens, les notables du makhzen, les familles de Zawiyats et de confréries religieuses), entrent en compétition avec les cadres de la nouvelle administration et les associations sur la scène des élections. Leur présence au niveau de la commune est un fait symbolique, ancrée dans la gestion des affaires de la tribu qui continue sous la nouvelle forme d'organisation territoriale.

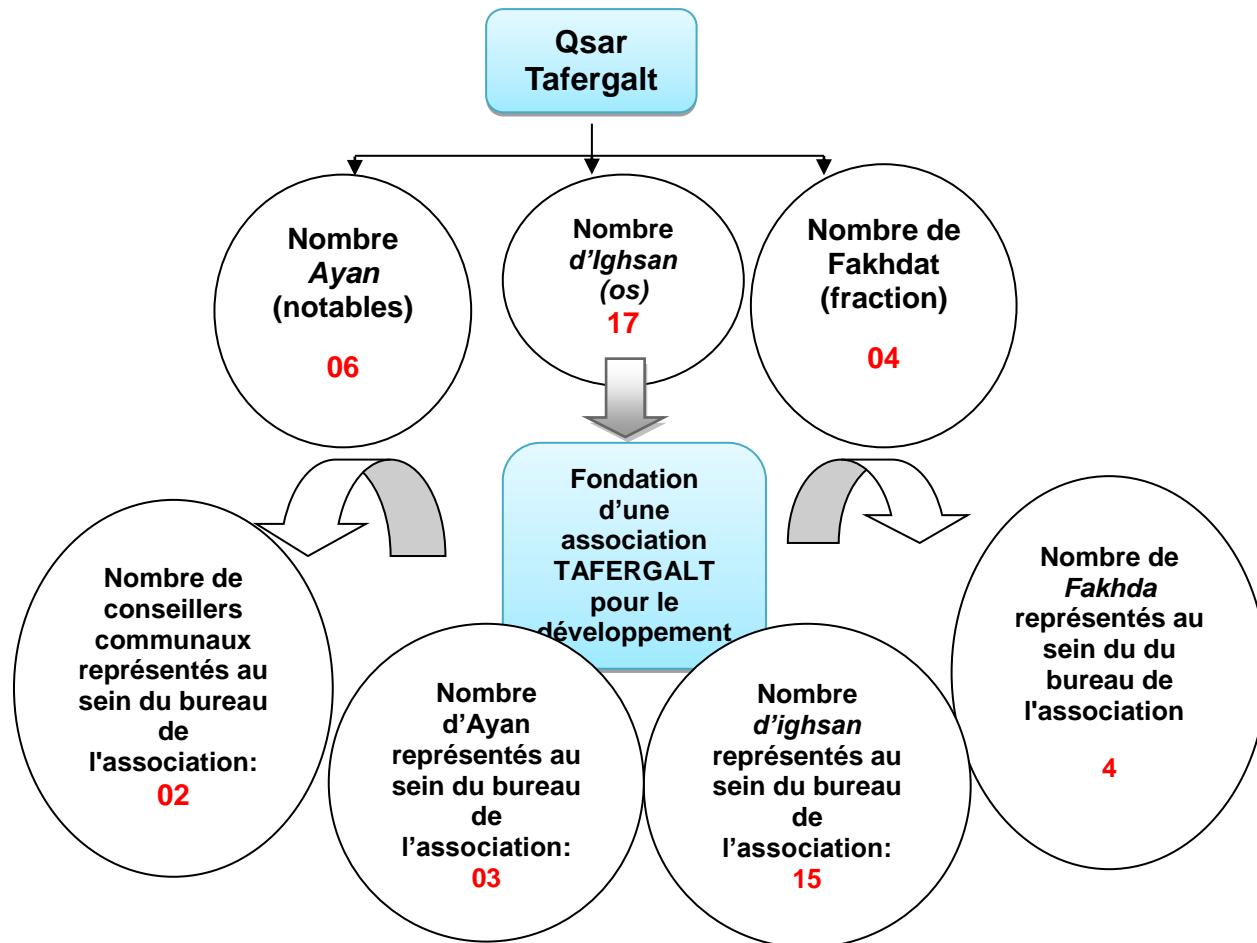
Tableau N°4: Elus et associations exerçant la gestion communale

Commune	Ensemble des élus	Elus notables	Elus issus des familles de notables	Elus membres d'associations
Agdz	17	2	4	12
Mezguita	17	3	4	13
Afella Ndra	15	5	3	15
Afra	17	3	5	11
Tansift	17	2	5	6

Source : Enquête personnelle 2023

Ce dualisme au niveau des communautés territoriales, peut être noté aussi au niveau des associations de la société civile où nombre de structures traditionnelles qui adhèrent aux associations de la société civile œuvrant dans l'oasis de Mezguita. Au qsar Tafergalt, les associations comme institutions modernes, sont traversées par les groupes sociaux résultant d'une structuration et hiérarchisation au qsar (**fig.n°8**).

Figure N°8 : Imbrication des communautés territoriales au niveau du Qsar Tafergalt dans l'oasis de Mezguita



Source : réalisation personnelle, investigations sur le terrain, 2023

Cette représentation des corps traditionnels dans la nouvelle entité politico-administrative, parrainée par l'Etat, est un acte contre la perte de pouvoir qui peut découler de la montée nouveaux acteurs qui peuvent menacer les bases de structuration et de hiérarchisation de l'espace social.

Il s'agit d'une sorte de protection de leur espace de déploiement contre une éventuelle action ou atteinte aux ressources ou à l'ordre social en vigueur dans le qsar. De cette façon, ils peuvent bloquer tout projet émanant des pouvoirs publics, qui ne retient leur consentement et leur vision du territoire.

Par conséquent, si le mode de gouvernance a introduit de nouveaux acteurs institutionnels, ce cadre est traversé par les communautés territoriales pour contrôler leur territoire oasien traditionnellement défini (horm et qta) et imposer leur point de vue quant aux projets visant le bouleversement de la structure et la hiérarchisation de l'espace social.



6. Discussions et analyses :

On souligne les limites et contraintes du découpage territorial dans les oasis du Draa moyen, à la lumière des résultats tirés de ce diagnostic sur la base des éléments de structuration de l'espace traditionnel ainsi que du désir de développement territorial engagé par les acteurs locaux.

Cela va à l'encontre des efforts déployés par les pouvoirs publics, après l'indépendance, dans le cadre de la politique de décentralisation, de déconcentration territoriale et d'accompagnement des acteurs locaux, dans le but de créer une sorte d'équilibre spatial entre le pôle structurant et l'arrière-pays à travers les découpages territoriaux régionaux, provinciaux et locaux susmentionnés. Nonobstant, les résultats obtenus restent en général très limités à ce jour, en raison des nombreuses contraintes liées aux modèles de développement adoptées par le pays depuis l'indépendance.

A propos de l'approche centralisée, en passant en revue l'histoire des découpages territoriales qu'a connues la zone d'étude en particulier, depuis la période de l'indépendance jusqu'à nos jours, on parvient aux conclusions suivantes :

- ❖ La prédominance du souci sécuritaire et du contrôle sur l'approche développement.
- ❖ L'absence d'une stratégie de développement prenant en compte les spécificités de la zone oasienne.
- ❖ La faiblesse de l'approche participative dans la gestion des affaires de développement local.
- ❖ Marginalisation et faible intégration de l'intérieur du pays en général et des oasis en particulier, au détriment d'un intérêt excessif pour le littoral.

Au niveau de l'organisation régionale, on a plutôt :

- ❖ Négligé le rôle vital de la zone oasienne du Draa moyen, aussi bien dans le cadre du découpage régional de 1971, que lors du découpage de 1997, à travers lesquelles les oasis du Draa moyen sont restées un espace répulsif des tranches actives vers d'autres régions¹².
- ❖ Creusé des disparités économiques et sociales au sein de la région, dans l'ancien découpage (Souss-Massa-Draa). entre le pôle régional côtier et ses zones périphériques.

¹² Région et développement régional, Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, Numéro 8, 1996, p. 29-

- ❖ Faible taux d'investissement dans cette zone dans tous les différents domaines de développement, alors que tous la plupart d'interventions de la région sont concentrés au niveau du pôle côtier d'Agadir dans le découpage précédent.
- ❖ Lors du dernier découpage, la capitale régionale de Drâa-Tafilalet dévolue à la ville d'Errachidia, démarche qui ne s'est pas faite selon des critères géographiques et territoriaux précis, mais a plutôt été régie plus par des considérations politiques et historiques. Ce choix a impacté négativement la relation entre le pôle régional Errachidia et la zone de Zagora, avec l'oasis moyenne du Drâa, augmentant la marginalité de cette dernière.
- ❖ Lors des découpages régionaux qu'a connus le pays, la zone moyenne du Drâa est traitée comme zone marginale et dépendante, ce qui a fait que cette zone n'a pas bénéficié des découpages précédents. Par conséquent, le territoire des oasis est resté durablement incapable d'atteindre les objectifs de développement et d'efficacité économique.

Au niveau de l'approche territoriale, on peut remarquer les faits suivants :

- ❖ De faibles ressources matérielles et humaines allouées aux acteurs locaux (collectivités territoriales, associations civiles, etc.)
- ❖ Souvent les actions menées par les acteurs ne correspondent pas aux attentes de la population locale.
- ❖ Succès limité des projets de valorisation des produits de terroirs, tels que les dattes, le henné, etc...
- ❖ Manque d'implication des associations et de la population locale, par les différents acteurs locaux, dans la définition des orientations de développement qui traduisent les besoins et les capacités des promoteurs.
- ❖ Le problème de l'imbrication entre le régime tribal et la gestion institutionnelle.
- ❖ La dualité des rôles des acteurs entre la tribu comme unité sociale ancrée dans l'histoire de la région et les collectivités territoriales comme unités institutionnelles nouvellement créées.
- ❖ Conflits frontaliers entre les tribus, notamment après les mutations spatiales dans les zones de parcours (les feijas) et l'émergence de l'agriculture intensive employant des technologies modernes. Plus les découpages territoriaux de la région se multiplient, plus les conflits tribaux apparaissent avec acuité, notamment avec les opérations de délimitation des terrains collectifs.

- ❖ La non prise en compte des spécificités tribales dans la gestion de l'espace oasien (palmeraie, parcours, irrigation) à l'occasion du découpage territorial a eu des répercussions négatives sur le terrain et sur les résultats attendus de la politique de développement.

CONCLUSION

De ce qui précède, nous concluons que la zone des oasis du Draa moyen a connu, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, plusieurs découpages territoriaux ayant concerné, les niveaux régional, provincial et local. Les critères de délimitation adoptés changent selon la situation politique du pays, mais il est à noter que les différents découpages se sont toujours réalisés au détriment de la zone de déploiement des groupements humains et tribaux qui ont pu coexister dans cette zone tout au long de l'histoire. Si ces subdivisions ont réussi à bouleverser la structuration de l'espace traditionnel et à limiter les zones d'expansion des tribus et leur enracinement dans le territoire, elles ont ouvert grand la porte à la pénétration des institutions étatiques au détriment des structures traditionnelles.

De plus, les conséquences en terme de développement social et économique restent très limités, à l'image des oasis de Drâa moyen, qui souffrent encore aujourd'hui de déficiences qui empêchent la réduction des déséquilibres territoriaux entre les centres de développement, les pôles régionaux et l'arrière-pays rural. Cette tendance a fait persister l'écart entre ces différents niveaux territoriaux, ce qui souligne le rôle de l'administration centrale dans la formulation des politiques de développement aux niveaux local, régional et provincial, et soutienne la politique de contrôle et de surveillance du territoire au détriment de la planification du développement. De même, les structures traditionnelles sont encore fortement ancrées dans la gestion de l'espace oasien, directement à travers la jmâa des qsour et l'appartenance tribale, ou par l'adhésion à la gouvernance institutionnelle. Cela rend la gestion territoriale des oasis de la région du Draa moyen singulière aujourd'hui, car partagée entre les niveaux territorial et tribal d'une part, et la gestion institutionnelle et traditionnelle d'autre part. Le résultat est que plusieurs projets structurants n'ont pas pu se concrétiser sur le territoire oasien, faute de segmentation en plusieurs unités territoriales dualistes tantôt épousant l'appartenance tribale tantôt intégrant des groupements humains qui n'ont rien à partager, alors qu'ils peuvent être rattachés à leurs unités territoriales d'origine.

Par conséquent, les habitants des oasis souffrent encore de l'existence de grands projets (Hôpital bien équipé, facultés et centres universitaires de recherches, entreprises territoriales de valorisation des produits de terroirs et de ressources minières, parcours de tourisme



culturel, kasbahs et Qsour, sites géologique et inscriptions rupestres, etc....). La réclamation de ces infrastructures de développement se heurte aux découpages territoriaux et aux structures politiques produites parfois antagonistes qui manquent de coordination, de mutualisation et de convergence. Les conflits territoriaux peuvent être résolus à travers le découpage territorial en prenant en compte les bases de la structuration de l'espace traditionnel.



BIBLIOGRAPHIE

Articles & ouvrages

Al-Mahdi Binmir (2009), Le Code juridique des collectivités locales et de leurs groupements, Collection de droit des collectivités locales et de leurs groupements, publié par la *Revue marocaine d'administration, de droit et de développement*, première édition, Imprimerie et édition Qualili.

Aqiouh E. (2005), Système urbain et organisation de l'espace dans la région du Draa. Thèse de doctorat en géographie. Université Cadi Ayyad, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Beni Mellal (en arabe).

Aziz. M (2025), Le management associatif : analyse des perceptions des acteurs à l'égard de l'usage des outils de gestion dans le contexte marocain, Revue Internationale du chercheur « Volume 6 : Numéro 3» pp : 239-269

Boujrouf S. (2012), Région et régionalisation au Maroc : quel projet pour quel territoire ? Maison Nationale d'Edition du Papier, Marrakech (en arabe).

El-Bouzidi A. (1994), L'histoire sociale du Draa (début du XVIIe siècle - début du XXe siècle), Une étude de la vie politique, sociale et économique à travers des documents locaux. Maison d'édition Afak (en arabe).

Naciri M. (2000), Surveillance du domaine territorial ou son développement ? Le dilemme du siècle du pouvoir : les transformations sociales au Maroc, Centre d'études et de recherche Tariq Ibn Ziyad, Rabat.

Ouhaddou A. (2020), Changements liés à la gouvernance territoriale dans les oasis du Draa moyen, thèse de doctorat en Géographie Humaine. Ibn Zohr University, Agadir 270p. (en arabe)

Begin H., (1974). l'organisation de l'espace au Maroc“ Académie Royale des Sciences D'Outre-mer, Bruxelles.

Boujrouf S. (2005), « Innovation et recomposition territoriale au Maroc : une mise en perspective géo-historique », dans Benoît Antheaume et François Giraut (dir.), Le territoire est mort, vive les territoires ! : une (re)fabrication au nom du développement, Paris, IRD Éditions, 2005 (ISBN 2-7099-1574-X, p. 133-156.

Boujrouf S., (2012), la région et la régionalisation au Maroc, quel projet pour quel territoire ? Papeterie Nationale, Marrakech p24. (en arabe)



Boujrouf S. et Hassani El. (2008), « Toponymie et recomposition territoriale au Maroc : Figures, sens et logiques », L’Espace Politique [En ligne], 5 | 2008-2, mis en ligne le 17 décembre 2008, consulté le 22 mars 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/228>.

Kpassi Gobi & Chabi Benoît (2024), Crise et continuité des activités des Organisations à But Non Lucratif, Revue Francophone Volume : 2 Numéro : 3 pp: 41 à 69, Doi: 10.5281/zenodo.1329328.

Troin J.F, 2002 (sous la direction) : Maroc, régions, pays, territoires, Maisonneuve-Larose., 506 pages

Troin J-F. (2010), De la région « coloniale » à la région actuelle. Modes d’approche et affinages successifs », Revista de Estudios Internacionales Mediterráneo, no 9, janvier-décembre 2010 .

Documents juridiques :

- Dahir no 1-59-351 du 1er jounada II 1379 (2 décembre 1959), relatif à la division territoriale du Royaume) : les régions, les préfectures (issues des anciens départements sous le protectorat), et les communes.
- Décret royal n° 77-71-1 du 22 RabiaII,1391 (16 juin 1971), portant création des régions, Journal officiel n° 3060 du 29 RabiaII, 1391, (23 juin 1971), p. 1352.
- Décret n° 2-92-468 du 28 Hija 1412 (30 Juin 1992) fixant la liste des cercles, des caïdats et des communes urbaines et rurales du Royaume.
- Décret n° 2.97.246 du 12 Rabi' al-Awwal 1418 (17 août 1997) relatif à la détermination du nombre de régions, de leurs noms, centres et zones d'influence. Journal officiel n° 4509 du 18 août 1997, p. 3275.
- Décret n°2.15.40 du 20 février 2015, fixant le nombre des régions, leurs dénominations, leurs chefs-lieux ainsi que les préfectures et provinces qui les composent, publié au Bulletin officiel n° 6340 du 05 mars 2015.